

États financiers de

Propriété intellectuelle Ontario

**pour l'année achevée le 31 mars 2023
et la période du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022**

Propriété intellectuelle Ontario

Année achevée le 31 mars 2023 et période achevée le 31 mars 2022

Responsabilité de compte rendu financier

Les états financiers de Propriété intellectuelle Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers fait nécessairement intervenir l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent pas être finalisées dans l'immédiat avec certitude.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôle interne conçu pour garantir, dans une mesure raisonnable, que les actifs sont protégés et que des données financières fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle dont découle une délégation appropriée d'autorité et une répartition adéquate des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité des finances et de la vérification, a la responsabilité de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités de compte rendu financier et de contrôles internes. Le Comité des finances et de la vérification est formé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas des employés/agents de Propriété intellectuelle Ontario et rencontre généralement périodiquement la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chaque groupe a correctement rempli ses responsabilités respectives.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général. Le vérificateur a la responsabilité d'émettre une opinion concernant la mesure dans laquelle les états financiers sont présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur présente la portée de son examen et de son opinion.



Peter Cowan
Président directeur général



Thanesh Yogarajah
Directeur des finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Propriété intellectuelle Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Propriété intellectuelle Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et pour la période du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Propriété intellectuelle Ontario au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et pour la période du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mes audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de Propriété intellectuelle Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mes audits des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Propriété intellectuelle Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Propriété intellectuelle Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Propriété intellectuelle Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Propriété intellectuelle Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Propriété intellectuelle Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Propriété intellectuelle Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mes audits.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
10 août 2023

Propriété intellectuelle Ontario

États de la situation financière

En date du 31 mars 2023 et du 31 mars 2022

En date du	31 mars 2023	31 mars 2022
Actifs financiers		
Encaisse	764 909 \$	- \$
À recevoir du Ministère des Collèges et Universités (note 3)	1 750 000	
	2 514 909	-
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	272 756	
Actifs financiers nets	2 242 153 \$	- \$
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	10 660	-
		-
Excédent accumulé	2 252 813 \$	- \$

Dépenses imprévues (Note 11)

Engagements (Note 12)

Événements subséquents (Note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Président, Conseil d'administration



Président, Comité des finances et de la vérification

Propriété intellectuelle Ontario

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

	Budget du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (note 13)	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022 (note 8)
Revenus			
Paiements de transfert du Ministère des Collèges et Universités	4 683 500	\$ 4 480 301	\$ -
	4 683 500	4 480 301	-
Dépenses			
Salaires, rémunérations et prestations (note 7 et 8)	1 594 200	\$ 1 250 439	\$ -
Fonds de lancement ponctuels (note 8)	1 078 000	513 167	-
Subventions (note 5)	710 000	-	-
Coûts du programme (note 6)	720 000	121 850	-
Autre (note 8 et 9)	581 300	342 032	-
	4 683 500	2 227 488	-
Excédent d'exploitation annuel	-	\$ 2 252 813	\$ -
Excédent accumulé, début d'année	-	-	-
Excédent accumulé, fin d'année	-	\$ 2 252 813	\$ -

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Propriété intellectuelle Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

	Budget 31 mars 2023 (note 13)	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022 (note 8)
Excédent d'exploitation annuel	-	2 252 813 \$	- \$
Changements dans les frais payés d'avance	-	(10 660)	-
Changement dans les actifs financiers nets	-	2 242 153	-
Actifs financiers nets, début d'année	-	-	-
Actifs financiers nets, fin d'année	-	2 242 153 \$	- \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Propriété intellectuelle Ontario

États des flux de trésorerie

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du lundi 4 janvier 2022 au 31 mars 2022
Transactions d'exploitation		
Excédent d'exploitation annuel	2 252 813 \$	- \$
Diminution (augmentation) :		
Des montants à recevoir du Ministère des Collèges et Universités	(1 750 000)	-
Des comptes créditeurs et des charges à payer	272 756	-
Des frais payés d'avance	(10 660)	-
Encaisse nette fournie par les transactions d'exploitation	764 909	-
Augmentation nette de l'encaisse	764 909	-
Encaisse, début d'année	-	-
Encaisse, fin d'année	764 909 \$	- \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Propriété intellectuelle Ontario

Notes aux états financiers

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

1. Nature de l'organisation

Propriété intellectuelle Ontario (la « Société ») a été créée le 4 janvier 2022 par le Règlement de l'Ontario 4/22 établi conformément à la *Loi sur les Sociétés de développement, L.S.O. 1990, chap. D.10* (Ontario).

Conformément à la loi, les objectifs de la Société sont les suivants :

- (a) accroître l'accès du public aux services et aux ressources concernant la propriété intellectuelle afin de favoriser la croissance économique et la compétitivité de l'Ontario;
- (b) favoriser le développement et la protection de la propriété intellectuelle pour améliorer les résultats de la commercialisation de la recherche en Ontario;
- (c) promouvoir la connaissance, et élaborer et diffuser des programmes pédagogiques, des pratiques exemplaires et des recherches concernant la propriété intellectuelle et favoriser les connaissances liées aux tendances qui prévalent au Canada et à l'étranger concernant la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle;
- (d) conclure des partenariats au Canada et à l'étranger avec des établissements postsecondaires, des gouvernements et des organisations, dont des organisations qui aident les entreprises et les entrepreneurs dans le but de créer une capacité de développement, de protection et de commercialisation de la propriété intellectuelle en Ontario;
- (e) offrir des conseils, des recommandations et de l'aide au gouvernement de l'Ontario, notamment au ministre et au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (« MDECEC ») afin d'encourager la compétitivité économique par le développement, la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

Les membres du conseil d'administration initial de la Société ont été nommés le 4 mars 2022. Le conseil a tenu sa première réunion formelle le 23 mars 2022.

La Société relève du ministère des Collèges et Universités (« MCU » ou le « Ministère ») conformément au Règlement de l'Ontario 4/22. Le MCU et le MDECEC ont signé un PE interministériel qui définit les responsabilités des parties vis-à-vis de Propriété intellectuelle Ontario.

La Société est exempte de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

(a) Bases de la comptabilité

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales conventions comptables qui ont servi à préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(b) Constatation des revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la période durant laquelle ont eu lieu les transactions ou les événements qui ont produit les revenus décrits ci-dessous. Tous les revenus sont enregistrés pour chaque exercice.

Les transferts du Ministère sont désignés sous le terme de transferts gouvernementaux :

Propriété intellectuelle Ontario

Notes aux états financiers

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

Le Ministère octroie des fonds à la Société pour ses activités d'exploitation. Les transferts du Ministère sont considérés comme des revenus dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les dispositions liées au transfert donnent lieu à une obligation qui correspond, selon la définition, à un passif.

Les fonds reçus de la part du Ministère sont considérés comme un revenu reporté lorsque ces conditions donnent lieu à un passif. Les fonds reçus du Ministère sont considérés comme un revenu dans les états des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les passifs sont réglés.

(c) Dépenses

Les dépenses sont indiquées pour chaque exercice. Le coût de l'ensemble des biens consommés et des services reçus au cours de l'année est imputé.

Les subventions sont enregistrées au chapitre des dépenses lorsque le transfert est autorisé, et que les critères d'admissibilité ont été remplis par le bénéficiaire.

(d) Frais payés d'avance

Les dépenses prépayées comprennent les abonnements, et les licences sont passées en charges pour les périodes durant lesquelles il est prévu que l'on en bénéficie.

(e) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

(f) Encaisse

La Société considère les dépôts en banque comme une encaisse.

(g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- L'encaisse est reconnue au coût et assujettie à un risque insignifiant de changement de valeur pour que la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les montants à recevoir du Ministère des Collèges et Universités ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût.

(h) Régimes de retraite de l'employé

Les employés à temps plein de la Société participent au régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreuses agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est l'unique commanditaire du RPRFP, détermine les contributions financières annuelles de la Société au plan. Comme la Société ne fait pas partie des commanditaires du régime de retraite, les gains et les pertes issus des évaluations financières actuarielles législatives ne sont pas inclus dans les actifs ni dans les obligations de la Société, car le commanditaire a la responsabilité de veiller à ce que le régime de retraite soit financièrement viable. Les contributions de la Société sont comptabilisées comme si le RPRFP était un régime à contributions déterminées dépensées à leur échéance.

Propriété intellectuelle Ontario

Notes aux états financiers

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

(i) Avantages sociaux des employés

Les avantages sociaux des employés comprennent (1) un montant supplémentaire de 6% payé par la Société à ses employés au lieu de prestations d'assurance et (2) une indemnité de vacances et les charges connexes. Les deux sont inclus dans les salaires, les rémunérations et les prestations de l'état des résultats et de l'excédent accumulé

(j) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle émette les estimations et les hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs signalés et dévoile le passif éventuel en date des états financiers ainsi que les montants signalés des revenus et des dépenses durant l'année de déclaration. Les articles assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges à payer. Les résultats réels peuvent, toutefois, différer de ces estimations.

3. Montant à recevoir du ministère des Collèges et Universités

Conformément à l'entente de financement signée par le MCU, l'octroi d'un montant de 1 750 000 \$ a été autorisé le 22 mars 2023 et le montant a été reçu par la Société le 11 avril 2023. Ce financement sert à faciliter la prestation des programmes ainsi qu'à remplir les exigences liées à l'offre des services et à l'exploitation générale de la Société.

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs désignent les transactions commerciales normales avec des fournisseurs tiers.

Les charges à payer désignent les charges liées aux transactions commerciales normales avec des fournisseurs tiers.

Les salaires, les rémunérations et les prestations à payer désignent les charges liées aux salaires, aux rémunérations et aux prestations.

	2023	2022
Comptes créditeurs	120 504 \$	- \$
Salaires, rémunérations et prestations à payer	120 077	-
Charges à payer	32 175	-
Total	272 756 \$	- \$

5. Subventions

La Société offre à ses clients des subventions financières servant à couvrir le coût de la protection de la PI et des services de commercialisation. Durant la période de lancement initiale, chaque entreprise client est admissible à une aide financière d'un maximum de 25 000 \$ de la part de la Société. Aucune subvention n'est comptabilisée pour l'exercice 2022-2023.

6. Coûts des programmes

Les coûts des programmes comprennent les services que la Société offre à ses clients concernant l'éducation et la sensibilisation liées à la PI, les services consultatifs en matière de PI (par ex., le mentorat, le partage des données sur le marché de la PI), les évaluations liées à la PI et les services

Propriété intellectuelle Ontario

Notes aux états financiers

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

d'évaluation. Les coûts des programmes comprennent aussi les services de renforcement des capacités offerts aux intervenants du secteur postsecondaire.

7. Prestations futures des employés

La Société offre à tous ses employés un régime de retraite à prestations déterminées issu du régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). La Société (employeur) verse un montant correspondant 100 % à celui de l'employé. Les contributions de l'employé s'élèvent à 7,4 % du salaire annuel, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), puis à 10,5 % de la portion du salaire annuel supérieure au MGAP. Durant l'exercice 2023, les prestations de retraite de 54 192 \$ (2022 – néant \$) sont incluses aux salaires, aux revenus et aux prestations de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Durant l'exercice 2023, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce a détaché des membres du personnel auprès d'une unité consacrée à la Société. Les coûts connexes du régime de retraite offert au personnel détaché sont défrayés par la province et ne sont pas inclus aux présents états financiers.

8. Opérations entre apparentés

Durant l'exercice 2022-2023, pour faciliter les activités de la Société, le MDECEC a fourni du personnel détaché, et le Ministère a fourni des biens et des services à la Société en termes de coûts, comme suit :

- Les salaires et les prestations du personnel détaché recouverts par le MDECEC (à l'exception des frais liés aux retraites, tel que relevé à la Note 7) se montaient à un total de 401 450 \$ (2022 – néant \$) et sont comptabilisés dans les salaires, les revenus et les prestations de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.
- Les biens et les services fournis à la Société par le Ministère se montaient, en termes de coûts, à un total de 578 851 \$ (2022 - néant \$), soit un montant de 470 338 \$ (2022 - néant \$) inclus aux dépenses de lancement ponctuelles de l'état des résultats et de l'excédent accumulé et un montant de 108 514 \$ (2022 - néant \$) inclus aux autres dépenses.

Durant l'exercice 2021-2022, la Société a été exploitée par le Ministère. Elle n'avait pas de personnel ni de transactions. Les coûts d'établissement encourus durant l'exercice 2021-2022, qui s'élevaient à 72 191 \$, ont été absorbés par le Ministère et ne sont pas inclus à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. De plus, les coûts d'établissement de 12 500 \$ encourus durant l'exercice 2022-2023 ont aussi été absorbés par le Ministère et ne sont pas inclus à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

9. Autres dépenses

	2023	2022
Conseil d'administration	146 929 \$	- \$
Bureau et général	52 798	-
Voyages	47 717	-
Marketing	28 013	-
Comptabilité	24 749	-
Technologie de l'information	23 296	-
Assurance	18 530	-
Total	342 032 \$	- \$

Propriété intellectuelle Ontario

Notes aux états financiers

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est le risque qui fait que la Société ne serait pas en mesure de répondre à ses obligations de trésorerie à la date prévue. L'exposition de la Société à un risque lié aux liquidités est minime, car tous ses fonds d'exploitation sont fournis par le Ministère. La Société réduit son risque lié aux liquidités en préparant des prévisions de trésorerie et des rapports réguliers à l'intention du Ministère.

11. Urgence

En fonction de l'entente de financement conclue entre la Société et le Ministère, le Ministère réduira son allocation à la Société pour l'exercice 2022-2023 à hauteur du montant de l'excédent d'exploitation annuel de fin d'année de l'exercice 2022-2023.

12. Engagements

La Société n'a pas d'engagement contractuel pluriannuel.

Propriété intellectuelle Ontario

Notes aux états financiers

Pour l'année achevée le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

13. Budget

Pour la période du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022, la Société a été gérée et exploitée par le Ministère. Il n'y avait pas de budget pour la Société pour la période prenant fin en 2022.

14. Événements subséquents

En avril et en mai 2023, la Société a signé sept ententes de paiement de transfert avec des collèges et des universités pour fournir des fonds de 2 000 000 \$ afin de faciliter la commercialisation de la PI.